



Philosophie générale

La charte des LOCAVORES D'AUNIS est un document de référence définissant les valeurs, les principes et les engagements auxquels doivent souscrire les personnes qui adhèrent à l'association.

L'association des LOCAVORES D'AUNIS souhaite contribuer au développement d'une agriculture durable et à la mise en place d'une économie solidaire dans nos villages. Elle souhaite permettre aux consommateurs de manger sainement à un prix juste et accessible et qu'ils puissent définir et contrôler ce qu'ils ont dans leur assiette. Elle souhaite que ces consommateurs deviennent des **consomm'acteurs**.

Une AMAP est une Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne ayant pour objectif de préserver l'existence et la continuité des fermes de proximité dans une logique d'agriculture durable, c'est-à-dire une agriculture paysanne, socialement équitable et écologiquement saine, de permettre à des consommateurs d'acheter à un prix juste des produits d'alimentation de qualité de leur choix, en étant informés de leur origine et de la façon dont ils ont été produits, et de participer activement à la sauvegarde et au développement de l'activité agricole locale dans le respect d'un développement durable.

Les membres des LOCAVORES D'AUNIS peuvent aider un agriculteur à faire évoluer son exploitation vers un mode de production respectueux de la nature et de l'environnement.

Les principes généraux à respecter

Il existe 18 principes fondateurs :

- 1) La référence à la charte de l'agriculture paysanne (cf. annexe) pour chaque producteur
- 2) Une production de dimension humaine adaptée aux types de culture et d'élevage
- 3) Une production respectueuse de la nature, de l'environnement et de l'animal : développement d'une biodiversité, fertilité des sols, production sans engrais chimiques de synthèse ni pesticides, gestion économique de l'eau ...
- 4) Une bonne qualité des produits : gustative, sanitaire, environnementale
- 5) L'appui à l'agriculture paysanne locale
- 6) La solidarité et des liens actifs avec tous les acteurs locaux œuvrant pour le maintien de l'agriculture durable et d'un commerce solidaire
- 7) Le respect des normes sociales par rapport aux employés de l'exploitation, y compris le personnel temporaire
- 8) La recherche de la transparence dans les actes d'achat, de production, de transformation et de vente des produits agricoles
- 9) L'accompagnement du producteur à l'autonomie, c'est-à-dire la capacité à être maître de ses choix



- 10) La proximité du producteur et des consommateurs : elle est indispensable pour assurer le lien direct entre eux et pour favoriser le circuit le plus court entre producteur et consommateurs
- 11) Une AMAP par producteur et par groupe local de consommateurs
- 12) La formalisation et le respect des contrats à chaque saison entre consommateurs et producteurs
- 13) Aucun intermédiaire entre producteur et consommateurs, pas de produits achetés et revendus par le producteur sans accord des consommateurs
- 14) La définition à chaque saison d'un prix équitable entre producteur et consommateurs
- 15) Une information fréquente du consommateur sur les produits
- 16) La solidarité des consommateurs avec le producteur dans les aléas de la production
- 17) Une participation active des consommateurs à l'AMAP favorisée notamment par la responsabilisation du maximum d'adhérents
- 18) Une sensibilisation des adhérents de l'AMAP aux particularités de l'agriculture paysanne

Les 9 principes de l'agriculture paysanne

Principe n° 1	Répartir les volumes de production afin de permettre au plus grand nombre d'agriculteurs d'accéder au métier et d'en vivre
Principe n° 2	Respecter la nature
Principe n° 3	Valoriser les ressources abondantes et économiser les ressources rares
Principe n° 4	Rechercher la transparence dans les actes d'achat, de production, de transformation et de vente des produits agricoles
Principe n° 5	Assurer la bonne qualité gustative et sanitaire des produits
Principe n° 6	Viser le maximum d'autonomie dans le fonctionnement des exploitations
Principe n° 7	Rechercher les partenariats avec d'autres acteurs du monde rural
Principe n° 8	Maintenir la diversité des populations animales élevées et des variétés végétales cultivées
Principe n° 9	Raisonnement toujours à long terme et de manière globale